

**COMMISSION PARITAIRE**  
**du**  
**FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHÔKEN**

N° 50

11 avril 1959.

**TRENTE-HUITIÈME DISTRIBUTION DES REVENUS**

La Commission paritaire chargée de la distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken s'est réunie à Genève le 17 février 1959. Elle a pris connaissance du relevé des comptes et de la situation de ce Fonds au 31 décembre 1958. Sur le solde disponible de Fr. s. 18.932,90, elle a décidé de répartir la somme de Fr.s. 17.000,—. La Commission a ainsi voulu tenir compte du fait que la somme à distribuer se trouvait cette année sensiblement plus élevée qu'à l'habitude, en raison du remboursement rapide par les Autorités suisses de l'impôt anticipé régulièrement prélevé au fur et à mesure de l'encaissement des revenus du Fonds.

Huit Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont inscrites en 1958, dans les délais valables, pour obtenir une allocation. Tenant compte de l'objet des demandes et de leur caractère d'urgence, prenant en considération les allocations déjà obtenues antérieurement, la Commission a décidé de faire droit à six des huit demandes reçues et a attribué les sommes suivantes :

<i>Croix-Rouge de Belgique :</i>	Fr.s. 3.000,—	Pour l'achat d'un matériel spécial destiné au transport de malades atteints de poliomyélite;
<i>Croix-Rouge française :</i>	Fr.s. 3.000,—	Pour l'achat d'une ambulance destinée à son Internat médico-scolaire pour hémophiles;
<i>Croix-Rouge hellénique :</i>	Fr.s. 1.000,—	Pour l'achat de deux microscopes destinés à son école d'infirmières;

COMITÉ INTERNATIONAL

- Croix-Rouge norvégienne*: Fr.s. 2.500,— Pour l'achat de matériel technique destiné à son école pour enfants mentalement déficients;
- Croix-Rouge du Pakistan*: Fr.s. 5.000,— Pour l'achat d'une ambulance;
- Croissant-Rouge tunisien*: Fr.s. 2.500,— Pour l'achat de microscopes destinés à son centre de transfusion sanguine.

Conformément à l'article 7 du nouveau Règlement, tel qu'il a été adopté par la XIX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, les Sociétés nationales bénéficiaires sont tenues de communiquer au Comité international de la Croix-Rouge ou à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le moment venu, un rapport sur l'utilisation, par elles, de l'allocation reçue. La Commission paritaire souhaite que ce rapport soit, dans la mesure du possible, accompagné de photographies.

Selon l'usage, les revenus de l'année 1959 seront distribués en 1960. Les Comités centraux sont d'ores et déjà invités à présenter leurs demandes d'allocation. **A cet effet, la Commission paritaire se permet de rappeler que ces demandes devront indiquer, d'une manière détaillée et précise, l'objet exact auquel l'allocation sollicitée sera consacrée. Ces demandes devront être présentées au Comité international de la Croix-Rouge ou à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge avant le 31 décembre 1959.**

*Pour la Commission paritaire:*

*Ligue des Sociétés  
de la Croix-Rouge*

H. W. Dunning

I. Kawasaki  
(Croix-Rouge japonaise)

W. E. Winsall

Z. S. Hantchef

*Comité international  
de la Croix-Rouge*

L. Odier

E. de Bondeli

J. P. Schoenholzer

# FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHÖKEN

Bilan au 31 décembre 1958

## ACTIF

	Fr. s.
Titres de fonds publics suisses (estimés au pair) . . . . .	458.000,—
Avoir disponible auprès de la Banque Nationale Suisse . . . . .	11.670,15
Administration fédérale des contributions, Berne. . . . .	4.247,65
(impôt anticipé à récupérer)	
	<u>473.917,80</u>

## FONDS PROPRES ET PASSIF

Capital inaliénable . . . . .	Fr. s. 346.250,—
Réserve pour fluctuations de cours :	
Solde reporté de l'exercice . . . . .	Fr. s. 90.672,80
précédent . . . . .	
<i>plus :</i>	
Plus-value d'estimation des titres au 31 décembre . . . . .	16.074,30
Réserve pour frais administratifs :	
Attribution de 5% des revenus de 1958 . . . . .	981,90
<i>moins :</i>	
Frais d'impression des rapports et circulaires, droits de garde des titres, frais de revision des comptes et fournitures de bureau . . . . .	994,10
	% 12,20
Fonds disponibles au 31 décembre 1958 . . . . .	18.932,90
Total des fonds propres	<u>471.917,80</u>
<i>Créancier</i> (Croix-Rouge éthiopienne) . . . . .	2.000,—
	<u>473.917,80</u>

**Compte de recettes et de dépenses de l'année 1958**  
(arrêté au 31 décembre 1958)

<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fr. s.	Fr. s.
37 <sup>e</sup> distribution d'allocations à huit Sociétés nationales de la Croix-Rouge, selon décision de la Commission paritaire du 18 février 1958 . . . . .	Revenus des titres perçus en 1958 . . . . .
18.000,—	16.140,25
Attribution de 5% des revenus à la Réserve pour frais administratifs . . . . .	Impôt anticipé de 1957 récupéré en 1958 . . . . .
981,90	3.497,50
Solde actif disponible au 31 décembre 1958 . . . . .	Total des revenus de 1958 . . . . .
18.932,90	19.637,75
<u>37.914,80</u>	Solde actif disponible reporté de l'exercice précédent . . . . .
	18.277,05
	<u>37.914,80</u>

**Etat du portefeuille au 31 décembre 1958**

<i> Obligations </i>		<u> Estimation </u>
<b>Nominal</b>		
Fr. s. 30.000,—	3% Confédération	au pair . . . . .
Fr. s. 100.000,—	3 1/2% Confédération (juin) 1945	fr. 30.000,—
Fr. s. 25.000,—	3 1/4% Confédération (déc.) 1946	fr. 100.000,—
Fr. s. 80.000,—	3% Confédération (mai) 1951	au pair . . . . .
Fr. s. 4.000,—	3% Confédération (mai) 1956	fr. 25.000,—
Fr. s. 209.000,—	3% Chemins de fer fédéraux 1938	au pair . . . . .
Fr. s. 10.000,—	3% Crédit Foncier Vaudois 1949	fr. 80.000,—
<u>Fr. s. 458.000,—</u>		fr. 4.000,—
		fr. 209.000,—
		fr. 10.000,—
		<u>fr. 458.000,—</u>

Ces comptes ont été vérifiés par la Société fiduciaire romande OFOR S.A. à Genève et reconnus exacts par son rapport du 31 janvier 1959.